Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500515-20251217-2025102CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

**CONSEIL MUNICIPAL**
**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025**
**REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2025 - 102**

_____

**Nombre de Conseillers :**
En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

**Date de convocation 10 décembre 2025** **Date d'affichage : 10 décembre 2025**

**Conseillers Municipaux présents** : M. le Maire, M. ANNE, M. BAGOURD, M. BORELY, Mme DAVID, M. DECOURCELLE, Mme EL DIB, M. EON, Mme FERET, M. GARO, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GUILLOUX, Mme LEGAULT, M. MOORES, Mme OLBRECHT, M. PARISOT, M. PELTIER, Mme PHELIPPOT, M. RIBIERE, M. SCHNEIDER, Mme THOMAS, Mme WYART.

**Conseillers Municipaux absents :** Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir à M. PELTIER), Mme BARRE, Mme CORLAY, Mme DELPAL (pouvoir à M. GODEFROY), M. DUQUESNE (pouvoir à Mme THOMAS), M. GABORIEAU (pouvoir à M. DECOURCELLE), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. SAVIGNAC), Mme HASSAN BOULALE (pouvoir à Mme DAVID), M. LAURENT, Mme PETITCOLLOT (pouvoir à Mme GOBAILLE).

**Secrétaire de séance** : Mme Brigitte THOMAS.

## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CESSON-SÉVIGNÉ ET LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE (FFCK)

Entendu l'exposé de M. l'adjoint à la vie associative, aux sports et à la logistique,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission vie associative, sports et logistique du 15 décembre 2025,
Considérant l'intérêt que représente le renouvellement de la convention signée le 24 novembre 2017 pour une durée de 8 ans,
Considérant le partenariat en place avec la fédération française de canoë-kayak et l'intérêt de le prolonger,
Considérant la participation financière de la FFCK à la construction du bâtiment mis à disposition,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la Ville et la fédération française de canoë-kayak et sports de pagaie.
**AUTORISE** M. le maire à signer la convention, au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Annexes :**

Convention de partenariat entre la Ville et la FFCK.

Publié et affiché le 19 décembre 2025